Thème : Réseaux sociaux Cyberviolence et Cyber-Harcèlement

RS-T3

1. Contexte

A Faire 1 : Répondre aux questions suivantes après visionnage de la vidéo.



Piece of Me, crée pour Kpn (Pays-Bas, 2024) Source : <u>culturepub</u>

- Quels sont les personnages ou groupes de personnages présents dans le film
 Quels événements impactent les personnages principaux ?

 Quelles conséquences ces événements ont sur le personnage principal féminin ? Masculin ?
- 4. Qu'apprend-t-on à la fin de la vidéo ?
- 5. Quel enseignement tirez-vous de cette vidéo ?

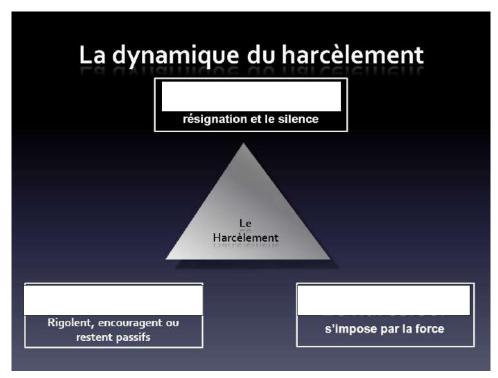
Thème : Réseaux sociaux Cyberviolence et Cyber-Harcèlement RS-T3

2.	D	<u>é</u>	fil	ni	<u>iti</u>	0	n

Cyberviolence:	
Cyber-Harcèleme	nt:

3. Caractéristiques du Cyber-Harcèlement

Le harcèlement, en ligne ou hors ligne, met en oeuvre une même dynamique :



Le caractère en ligne (cyber) du phénomène apporte des spécificités qui accentue ses effets :

Thème : Réseaux sociaux Cyberviolence et Cyber-Harcèlement

RS-T3

4. Formes de cyberviolence et cyber-harcèlement

A Faire 2 : À partir de l'<u>article</u>, identifier et définir les différentes formes de cyberviolence suivantes.

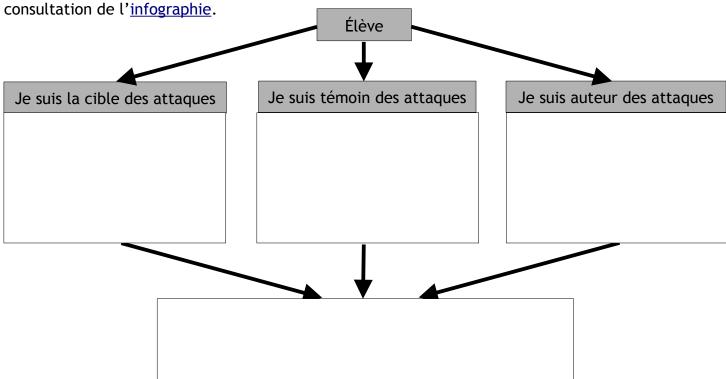
Forme	Description
Exclusion	
Flaming	
Dénigrement	
Usurpation d'identité	
Outing	
Happy slapping	
Sexting	
Revenge Porn	
	-
6. Conséquenc	<u>ces juridiques</u>
Selon l'article 222-33 harcèlement moral.	-2 du Code pénal, le cyber-harcèlement est une circonstance aggravante du
Les sanctions prévues	sont:

Thème : Réseaux sociaux Cyberviolence et Cyber-Harcèlement

RS-T3

7. Que faire en cas de cyber-harcèlement ?

Á Faire 3 : Indiquer les actions à faire en cas de situation de cyber-harcèlement après



8. Insulte, harcèlement, critique, humour... Savez-vous faire la différence ?



La Ligue du LOL est un groupe Facebook privé créé en octobre 2010 regroupant des hommes et quelques femmes, blogueurs, journalistes, communicants ... accusés de s'être livrés à du harcèlement, coordonné, parfois à connotation sexiste, antisémite ou homophobe.

La plupart des membres du groupe Facebook de la Ligue du LOL ont utilisé le même argument de défense : il s'agissait d'humour. « On y faisait des blagues. (...) C'est d'un commun absolu ».

Mais les victimes déclarées de la Ligue du LOL ne leur reconnaissent pas le bénéfice de l'humour : elles évoquent des insultes, des canulars téléphoniques, du harcèlement sur les réseaux sociaux ou sur leur messagerie privée.

Quelles nuances y a-t-il entre ces différents faits? Lesquels sont punis par la loi?

A Faire 4: Répondre au <u>quiz</u> réalisé par Audrey Darsonville, professeure de droit privé.



Thème : Réseaux sociaux Cyberviolence et Cyber-Harcèlement

RS-T3

Quiz. Insulte, harcèlement, critique, humour... Savez-vous faire la différence?

Quelles nuances y a-t-il entre ces différents faits ? Lesquels sont punis par la loi ? Pour y voir plus clair, testez vos connaissances à partir des douze cas fictifs de notre quiz, réalisé avec l'aide d'Audrey Darsonville, professeure agrégée de droit privé et membre du collectif Les Surligneurs.

Fait	Description	Réponse
1. Se moquer d'une personne	Un homme écrit un long message public sur Facebook pour critiquer le gouvernement. Une de ses connaissances, qui milite pour le gouvernement, lui répond par un autre message vexant, où il ironise sur ses fautes d'orthographe.	 C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible
2. Publier un photomontage	Un homme publie un photomontage d'une blogueuse en tenue légère accompagné du commentaire : « la grosse pute. »	 C'est puni par la loi C'est puni par la loi, si ce n'est pas la première fois. Il n'y a rien de répréhensible
Partager un message insultant	Un tweet qualifie une militante de « salope ». Un internaute « retweete » (partage) ce message.	 Il peut lui aussi être poursuivi Seul l'auteur du message d'origine peut être poursuivi. Il n'y a rien de répréhensible
4. Insulter en message privé	Une internaute envoie ce SMS à un homme : « Tu es un gros ***, espèce de ****, sale **** !!! »	 1. ☐ Elle peut être poursuivie 2. ☐ Il n'y a rien de répréhensible
5. Exprimer des opinions controversées	Un internaute partage un article intitulé : « Le CSA a reçu plus de 1 500 signalements de téléspectateurs après une "blague" de Bigard sur le viol ». Il prend la défense de l'humoriste, victime selon lui d'une « cabale injustifiée ».	 C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible
6. Le cas des vieux messages	Un internaute a publié en 2011 un message insultant une femme.	 Il peut encore être poursuivi Il ne peut plus être poursuivi Il n'y a rien de répréhensible
7. Envoyer des messages agressifs sur une longue période	Un homme prend en grippe une de ses connaissances. Il publie régulièrement des messages malveillants voire racistes à son encontre sur Twitter pendant plusieurs mois.	1. C'est puni par la loi 2. Il n'y a rien de répréhensible
8. Harceler en groupe	Un étudiant est pris pour cible par un groupe de membres de sa promotion. Ils lui envoient des dizaines de messages moqueurs, insultants ou homophobes en quelques jours.	1. C'est puni par la loi 2. Il n'y a rien de répréhensible
9. Critiquer une personne en ligne	Un internaute publie une vidéo sur YouTube où il essaie d'expliquer comment réparer son téléphone. Des dizaines de commentaires critiquent sa vidéo parce qu'ils jugent que ses explications ne sont pas bonnes.	 C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible
10. Proférer des menaces	Un homme menace par écrit une femme de la violenter.	 C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible
11. Réaliser un canular téléphonique	Un internaute organise un canular téléphonique : il appelle sa cible et se fait passer pour une personne influente, qui lui propose un emploi. La conversation est ensuite mise en ligne sur Internet.	C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible
12. Créer un faux profil de personnalité publique	Un internaute ouvre une page Facebook ou un compte Twitter au nom d'une star pour faire des blagues.	 C'est puni par la loi Il n'y a rien de répréhensible Ça dépend

Publié le 20 Février 2019, Anne-Aël Durand, Adrien Sénécat et Maxime Ferrer. Source : <u>Site Le Monde</u>

